



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame: Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

CM-DEL-23011 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA COMMUNE DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de présentation du budget primitif de la commune des Bois d'Anjou,

Vu les projets de budgets qui lui ont été présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

BUDGET PRINCIPAL :

APPROUVE le budget principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 39 909.00 €
- Section d'Investissement : 83 721.00 €

BUDGET HOTELLERIE DE PLEIN AIR :

APPROUVE le budget annexe « Hôtellerie de Plein Air » de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 39 909.00 €
- Section d'Investissement : 83 721.00 €

BUDGET ATELIER RELAIS N° 2 :

APPROUVE le budget annexe « Atelier Relais n° 2 » de l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 10 220.00 €
- Section d'Investissement : 86 687.00 €

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023



Le Maire, Sandro GENDRON